

## Information sur l'audition

Objet de l'audition :	Projet de nouvelle ordonnance de la FINMA sur la procédure d'insolvabilité des établissements des marchés financiers  Projet d'ordonnance ainsi que rapport explicatif
Invitation à prendre position :	Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet d'ordonnance de la FINMA.
Délai de réponse :	<b>9 décembre 2024</b>
Dépôt de la prise de position :	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA Kaspar Ulmann Laupenstrasse 27 CH-3003 Berne <a href="mailto:regulation@finma.ch">regulation@finma.ch</a>
Forme de la prise de position :	Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version Word ainsi qu'une version PDF) de la prise de position.
Publication de la prise de position :	À défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs consentent à la publication de leur prise de position.
Questions complémentaires :	Kaspar Ulmann Tél. +41 (0)31 327 91 53 <a href="mailto:kaspar.ulmann@finma.ch">kaspar.ulmann@finma.ch</a>
Contact médias :	Serkan Isik Tél. +41 (0)31 327 95 59 <a href="mailto:serkan.isik@finma.ch">serkan.isik@finma.ch</a>